

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Important : Vos anciens certificats

Quelle est la date d'application ? 27 Décembre 2019

Est-ce un point de contrôle ? Non

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 Février 2018<sup>1</sup>

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

## À RETENIR



Les certificats sont tous des Certificats QUALIGAZ Habitation<sup>2</sup>.

Ils sont dématérialisés :

- 100% sécurisés
- Faciles à archiver
- Disponibles et visés en quelques heures
- Fini l'affranchissement
- Et enfin, Bons pour la planète

Je transmets mes anciens certificats papiers  
avant le 31 Mai 2020



Mon espace  
client

MON ESPACE CLIENT

Vos nouveaux CQH sont disponibles sur votre espace client.

Je me connecte

<sup>1</sup>L'arrêté du 23 février 2018 abroge l'arrêté du 2 août 1977 modifié au 1er janvier 2020.

<sup>2</sup>CQH : Certificat QUALIGAZ Habitation

<sup>3</sup>L'utilisation de votre espace client permet de réduire de plus de 90% les erreurs de remplissage des certificats de conformité.

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Important : Vos anciens certificats

Quelle est la date d'application ? 27 Décembre 2019

Est-ce un point de contrôle ? Non

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 Février 2018<sup>1</sup>

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

## À RETENIR



**A PARTIR DU**  
**27/12/19**

Les certificats sont tous des Certificats QUALIGAZ Habitation<sup>2</sup>.

Je transmets mes anciens certificats papiers  
avant le 31 Mai 2020

<sup>1</sup>L'arrêté du 23 février 2018 abroge l'arrêté du 2 août 1977 modifié au 1er janvier 2020.

<sup>2</sup>CQH : Certificat QUALIGAZ Habitation

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Interdiction des tubes souples en GPL

Quelle est la date d'application ? 1<sup>er</sup> Janvier 2020

Est-ce un point de contrôle ? Oui

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 Février 2018

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

## À RETENIR

En GPL, l'alimentation des appareils de cuisson par un tube souple devient une anomalie, y compris dans l'existant.



#### Exception

L'alimentation sans tuyauterie fixe d'un appareil de cuisson à l'aide d'un tube souple depuis une bouteille de GPL reste autorisée.

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Les formulaires de mise en service  
des conduits 3CEp\* sont obligatoires.

Quelle est la date d'application ? 1<sup>er</sup> Janvier 2020

Est-ce un point de contrôle ? Oui

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 Février 2018

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

## À RETENIR

Dans le cas d'une installation neuve d'un conduit 3CEp, vous devez joindre les formulaires (phase 1 et phase 2) de mise en service des conduits 3CEp et des chaudières associées pour obtenir le visa de vos certificats.



Je télécharge les formulaires

Vous souhaitez en savoir plus sur les conduits 3CEp ?

Je découvre les formations

\*3CEp : Conduit collectif chaudière étanche pression

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### La non obturation de l'espace annulaire est une anomalie de niveau A2

Quelle est la date d'application ? 1<sup>er</sup> Janvier 2021

Est-ce un point de contrôle ? Oui

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 Février 2018

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)  
CQH Installation à usage collectif(modèle 1)  
CQH Production collective (modèle 3)

## À RETENIR

Dans tous les cas, l'absence d'obturation des espaces annulaires à la pénétration dans un bâtiment ou dans un logement est une anomalie de niveau A2.

Cette disposition s'applique aux parties neuves d'installation de gaz comme aux parties existantes.

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Nouveau point de contrôle : attestation d'aptitude au soudage

Quelle est la date d'application ? 1<sup>er</sup> Janvier 2020

Est-ce un point de contrôle ? Oui


Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 Février 2018

Quel est le certificat concerné ? CQH Production collective (modèle 3)  
CQH Installation usage collectif (modèle 1)

## À RETENIR

La présentation de l'attestation d'aptitude au soudage devient un point de contrôle pour les Chaufferies et Sites de Productions d'Énergie (modèle 3) et les Conduites d'Immeuble et Colonnes Montantes (modèle 1).

L'attestation d'aptitude au soudage n'est pas exigée pour le contrôle des installations individuelles (modèle 2).

SD/34 - XX/XXXX © NFA XX-XXX	Titulaire : né(e) le :	à :
		<b>Brasage fort (912) / tendre (942)</b> Cuivre ou alliage de cuivre Tube Ø ext. : ≤ 54 mm Nature flamme : Mono dard / Multi dard % Argent métal d'apport : ≥ 6% Certificat N° : LYN.15.E.0012 Date de fin de validité : XX/XX/XX Nom de l'inspecteur : <b>Visa de l'inspecteur :</b>

#### Cette attestation :

- Est adaptée au mode d'assemblage et aux matériaux utilisés.
- Doit concerner la personne qui a effectué les assemblages utilisés sur l'installation contrôlée.
- Est différente d'une attestation de suivi de formation.
- Doit avoir une date valide.
- Doit être présentée le jour du contrôle

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Nouveau point de contrôle sur les chaudières B2P

Quelle est la date d'application ? 1<sup>er</sup> Janvier 2020

Est-ce un point de contrôle ? Oui

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 Février 2018

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

## À RETENIR

Dans le cas d'un montage de type B2p, le conduit de raccordement (en général en polypropylène) sans protection avec un conduit rigide devient une anomalie.

Ce conduit de protection doit cependant permettre de maintenir la prise d'air dans la pièce.

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### L'étanchéité des raccords mécaniques

Quelle est la date d'application ? 1<sup>er</sup> Janvier 2021

Est-ce un point de contrôle ? Oui

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 Février 2018

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)  
CQH Installation à usage collectif (modèle 1)  
CQH Production collective (modèle 3)

## À RETENIR

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'étanchéité des raccords mécaniques ne peut plus être réalisée par rubans d'étanchéité.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, cette interdiction s'applique également aux fils d'étanchéité qui sont assimilés à des rubans.

Seuls les produits de type « pâte » ou « colle » conformes à une norme française sont autorisés. »

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Kits de raccordement d'un appareil gaz

Quelle est la date d'application ? 1<sup>er</sup> Janvier 2021

Est-ce un point de contrôle ? Oui

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 Février 2018

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)  
CQH Installation à usage collectif (modèle 1)  
CQH Production collective (modèle 3)

## À RETENIR

Les kits composés d'un organe de coupure d'appareil et de tubes ou tuyaux qui s'installent sur un dossier devront dans le courant de l'année 2021 répondre à des obligations réglementaires.

Toutes ces pièces devront être normalisées.

Nous vous encourageons à utiliser en priorité vos stocks avant l'obligation de marquage de ces kits car dans le courant de l'année 2021, cela constituera une anomalie.

### Période de transition supplémentaire

Les Organes de Coupure d'appareils (OCA) de chaudière **non normalisés** (ne bénéficiant pas d'un marquage d'une certification reconnue de type NF, ...) ne constituent pas une anomalie au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce point de contrôle sera noté en observation.

## INFORMATION - CONVENTION PG

### La convention PG renforce l'obligation de réalisation des audits

Quelle est la date d'application ? 19 Avril 2021

Quels sont les textes de référence ? Convention PG du 9 décembre 2020

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

## À RETENIR

Votre entreprise dispose de l'appellation Professionnel du Gaz dont l'accès et le suivi sont définis par la convention nationale.

**La nouvelle convention nationale PG renforce l'obligation de réalisation des audits.**

Dorénavant, **si vos audits ne sont pas réalisés, vos certificats de conformité ne pourront plus être visés sans contrôle sur site de l'installation.**

Pour tenir compte d'éventuels aléas, la convention PG autorise néanmoins un maximum de 2 reports par audit.

Au sens de la convention PG, un report signifie un transfert de l'audit sur une autre installation.



La convention nationale PG est disponible sur notre site internet  
<https://www.qualigaz-evonia.com/bibliotheque/>

## ACCOMPAGNEMENT EXCLUSIF POUR SÉCURISER VOTRE APPELLATION PG

QUALIGAZ met à votre disposition :

- Un rappel du nombre de reports dans chaque email de prise de rendez-vous pour vos audits.
- Une identification claire du nombre de reports pour chacun de vos audits dans votre compte ESPACE CLIENT.
- Des collaborateurs soucieux de trouver des solutions pour vos rendez-vous d'audits.

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### L'absence de marquage NF d'un kit d'alimentation d'un appareil est une anomalie de niveau A2.

Quelle est la date d'application ? [01 Janvier 2022](#)

Est-ce un point de contrôle ? [Oui](#)

Quels sont les textes de référence ? [L'arrêté du 23 Février 2018](#)

Quel est le certificat concerné ? [CQH installation individuelle \(modèle 2\)](#)  
[CQH Production collective \(modèle 3\)](#)

## À RETENIR

La période transitoire qui permettait d'installer un kit d'alimentation d'appareil non marqué NF arrive à son terme.

Rappel : CQH INFO N° 9 – 2021 : Kits de raccordement d'un appareil gaz

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, tout kit composé d'un organe de coupure d'un appareil (chaudière, insert gaz, ...) et de tubes ou tuyaux qui s'installe sur un dossier devra obligatoirement être marqué NF.

Le robinet gaz devra être marqué NF ROB GAZ et la tuyauterie gaz et/ou son raccord devront être marqués NF RAC Gaz.



### Réglementation gaz

Suivez toute l'actualité réglementaire gaz avec nos experts technique sur notre site [qualigaz-evonia.com](http://qualigaz-evonia.com)

[Je consulte](#)

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

**Tout kit de raccordement d'appareil acheté à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022 doit intégralement être marqué NF.**

**Les kits achetés avant le 1<sup>er</sup> mars 2022 ne feront pas l'objet d'une anomalie.**

Quelle est la date d'application ? [01 Mars 2022](#)

Est-ce un point de contrôle ? [Oui](#)

Quels sont les textes de référence ? [Arrêté du 23 Février 2018](#)

Quel est le certificat concerné ? [CQH installation individuelle \(modèle 2\)](#)  
[CQH Production collective \(modèle 3\)](#)

## À RETENIR

**1<sup>er</sup> cas :** Le kit de raccordement (robinet gaz + tubes et raccords) est NF :

- L'installation est conforme, le rapport de contrôle est RAS.

**2<sup>ème</sup> cas :** Le kit de raccordement est composé d'un robinet gaz NF et de tubes et raccords gaz non NF.

Si la date d'achat\* du kit de raccordement est :

- antérieure au 1<sup>er</sup> mars 2022 : il n'y a pas d'anomalie.
- postérieure au 1<sup>er</sup> mars 2022 : c'est une anomalie A2.

*\*Pour un installateur PG, cette date doit être inscrite sur la fiche visa qualité.*

**3<sup>ème</sup> cas :** Le kit de raccordement est composé d'un robinet gaz non NF et de tubes et raccords gaz non NF.

- Une anomalie A2 est identifiée que le kit de raccordement soit acheté avant ou après le 1<sup>er</sup> mars 2022, car le robinet gaz est non NF.



### Réglementation gaz

Suivez toute l'actualité réglementaire gaz avec nos experts technique sur notre site qualigaz.com

[Je consulte](#)

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Evolution des formulaires 3CEp au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Quelle est la date d'application ? [01 janvier 2023](#)

Est-ce un point de contrôle ? [Oui](#)

Quels sont les textes de référence ? [Arrêté du 23 février 2018](#)  
[Guide CNPG « EVAPDC » de mai 2022 édition 2](#)

Quel est le certificat concerné ? [CQH Habitation \(modèle 2\)](#)

## À RETENIR

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les formulaires 3CEp ont changé.  
Afin de valider vos certificats de conformité, vous avez l'obligation de les utiliser.

Les anciens formulaires ne sont désormais plus acceptés.

[Je télécharge les formulaires 3CEp](#)



### Réglementation gaz

Suivez toute l'actualité réglementaire gaz avec nos experts technique sur notre site [qualigaz.com](http://qualigaz.com)

[Je consulte](#)

## INFORMATION - CONVENTION PG

### La convention PG renforce l'obligation de réalisation des audits

Quelle est la date d'application ? 01 Juin 2023

Quels sont les textes de référence ? Convention PG du 12 Janvier 2023

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

## À RETENIR

Votre entreprise dispose de l'appellation Professionnel du Gaz dont l'accès et le suivi sont définis par la convention nationale.

**La nouvelle convention nationale PG renforce l'obligation de réalisation des audits.**

Dorénavant, **si vos audits ne sont pas réalisés, vos certificats de conformité ne pourront plus être visés sans contrôle sur site de l'installation.**

Pour tenir compte d'éventuels aléas, la convention PG autorise néanmoins un maximum de 2 reports par audit.

Au sens de la convention PG, un report signifie un transfert de l'audit sur une autre installation.



La convention nationale PG est disponible sur notre site internet  
<https://www.qualigaz-evonia.com/bibliotheque/>

## ACCOMPAGNEMENT EXCLUSIF POUR SÉCURISER VOTRE APPELLATION PG

QUALIGAZ EVONIA met à votre disposition :

- Un rappel du nombre de reports dans chaque email de prise de rendez-vous pour vos audits.
- Une identification claire du nombre de reports pour chacun de vos audits dans votre ESPACE CLIENT.
- Des collaborateurs soucieux de trouver des solutions pour vos rendez-vous d'audits.

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Les évolutions réglementaires au 1<sup>er</sup> juillet 2024

Quelle est la date d'application ? 01 Juillet 2024

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 février 2018 modifié

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

## À RETENIR

L'arrêté du 23 février 2018 modifié par l'arrêté du 4 mars 2021 introduit une nouvelle obligation sur la position des détendeurs qui prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour toutes les installations neuves de Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) de maisons individuelles la détente finale doit s'effectuer à l'extérieur du bâtiment.

Le nouveau point de contrôle : «Sur une installation neuve, la détente finale de l'installation s'effectue à l'extérieur du bâtiment» fait donc désormais partie de notre grille de contrôle.

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Fin d'une tolérance au 1<sup>er</sup> juillet 2024

Quelle est la date d'application ? 01 Juillet 2024

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 février 2018 modifié

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

## À RETENIR

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, la tolérance concernant l'absence de marquage NF pour les Kits de tuyauteries est levée.

Ce point de contrôle engendre désormais une anomalie, si le robinet ou accessoire n'est pas marqué du logo d'une marque reconnue.

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Le robinet porte manomètre

Quelle est la date d'application ? 01 Juillet 2024

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 février 2018 modifié

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

## À RETENIR

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, l'absence d'un robinet porte manomètre dans le cadre d'une installation collective neuve ou existante fait l'objet d'une anomalie.

Pour toutes installations neuves, ce robinet doit être marqué NF.

## INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Nouveau point de contrôle au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Quelle est la date d'application ? 01 Janvier 2025

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 février 2018 modifié

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

## À RETENIR

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, la détente finale pour les maisons individuelles doit s'effectuer à l'extérieur du bâtiment en installation neuve. Un non-respect de cette exigence fera désormais l'objet d'une anomalie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

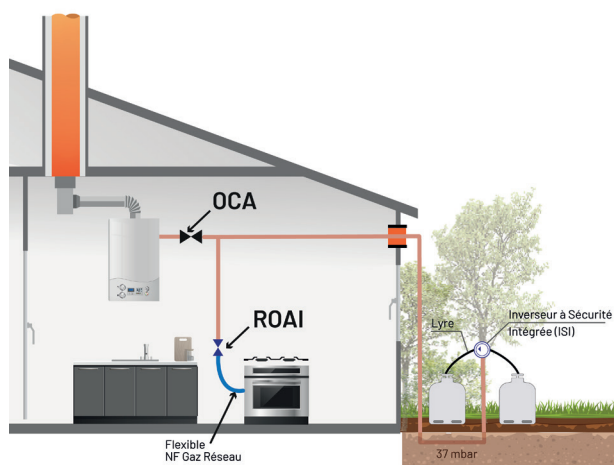
La partie de tuyauterie à l'intérieur de l'habitation ne doit pas être soumise à une pression supérieure à 50mbar.

En gaz naturel, cela peut concerner quelques cas rares d'alimentation en 300mbar.  
En propane, cela concerne toutes les installations neuves.

Pour réaliser cette détente finale extérieure vous pouvez utiliser un régulateur B6 en gaz naturel comme pour le propane.

Pour le propane spécifiquement deux nouveaux matériels sont à disposition : le Dispositif à Sécurité Intégrée (DSI) ou l'Inverseur à Sécurité Intégrée (ISI).

*Exemple de configuration avec un Inverseur à Sécurité Intégrée (ISI)*



*Exemple de configuration avec un Dispositif à Sécurité Intégrée (DSI)*

